

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUIN 2017

Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Gilles Boisvert	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Madame	Guylaine Gagné	Poste #6
Madame	Catherine Haulard	Directrice générale

Absences :

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

816-2017

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Boisvert

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

817-2017

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Boisvert

Adoption des procès-verbaux des séances:

4.1.1. Séance régulière du 15 mai 2017

4.1.2. Séance spéciale du 15 mai 2017

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

Dépôt du Bordereau de la correspondance du mois de mai 2017.

NO.	DE	A	DESCRIPTION
2017-039	MRC Matawinie	Conseil municipal	Résolution CM163-2017 - Déploiement fibre optique
2017-040	MDDELCC	Sylvain Grégoire / Conseil municipal	Demande de c.a. projet pont et belvédère - Corrections à apporter sur plans et devis (divers) et refaire calcul position lignes hautes eaux.
2017-041	FQM	Conseil municipal	Description des services offerts aux membres
2017-042	GDG	Conseil municipal	Mise à jour - Contrôle biologique insectes piqueurs
2017-043	Motetan Mamo	Conseil municipal	Demandes dans le cadre de Nation à Nation
2017-044	André Villeneuve	Conseil municipal	Octroi subvention 2017 30,381\$

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

818-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	90,343.17\$
5.1.2. Salaires	81,700.41\$
5.1.3. Paiement automatiques	198,263.33\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>307,140.77\$</u>
	677,447.68\$

Représenté par les chèques #15480 à #15641.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.2. Tournoi de pêche du lac Taureau

819-2017

ATTENDU QUE le tournoi de pêche 2017 aura lieu du 30 juin au 2 juillet au lac Taureau.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'approuver une dépense de 1,000\$ et l'appliquer au g/l prévu à cet effet;

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Dépôt de l'État des revenus et dépenses au 31 mai 2017

Conformément à l'article 176.4. du Code municipal, ledit état est déposé à la présente séance.

5.4. Travaux publics – Achat véhicules

820-2017

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu d'approuver la dépense de 5,034.75\$ pour l'achat d'un Suzuki S x 4 pour le garage municipal.

Adopté à l'unanimité.

Et

Il est résolu d'approuver la dépense de de 15,000\$ maximum (50% TVQ incluse) pour l'achat d'un véhicule pour l'Opérateur en bâtiment.

Votes pour : Gilles Sénécal, François Dubeau, Gilles Boisvert et Réjean Gouin

Votes contre : Richard Gilbert, Guylaine Gagné, Pierre Tardif

Adopté à la majorité.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

5.5. Rendez-vous Country – Chambre de Commerce

821-2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a délégué à un comité organisateur la planification des Rendez-vous Country ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de la Haute Matawinie administre les deniers reliés à cette activité.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'approuver la dépense maximale de 1,500\$ annuel (10% sur la fiducie) à la Chambre de commerce de la Haute Matawinie en relation au Rendez-vous Country.

Adopté à l'unanimité.

5.6. Desjardins – Camping municipal

822-2017

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'approuver la dépense de 50\$ pour l'ajout d'un terminal (intérac seulement) au Camping municipal.

Adopté à l'unanimité.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

5.7. Appel d'offres rapiéçage asphalte 2017 - Adjudication

823-2017

ATTENDU qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO # 1069183) pour le rapiéçage d'asphalte;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres public, une seule soumission d'Asphalte Lanaudière et que cette soumission est conforme.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'octroyer le contrat pour le rapiéçage d'asphalte 2017 le tout aux conditions décrites à l'appel d'offres 2017-002 au montant de 17.10\$ plus taxes le m² à Asphalte Lanaudière;
- De se prévaloir de l'option de Trait de scie et préparation avant pavage à 15\$ plus taxes le m²;
- De confirmer que la liste des travaux finaux est en annexe de la présente;
- D'appliquer la dépense au g/l 03-310-00-024 Amélioration du réseau routier.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5.8. Appel d'offres Jeux d'eau - Adjudication

824-2017

ATTENDU qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO # 1074536) pour l'aménagement de jeux d'eau au parc des Loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres public, les soumissions suivantes :

- Terrassement Limoges & Fils
- Soucy Aquatik
- Ciment projeté Orléans Inc
- EBI
- Jeux Tec

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Terrassement Limoges & Fils.

Proposé par : Guylaine Gagné

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

-D'octroyer le contrat pour l'aménagement de jeux d'eau au parc des Loisirs le tout aux conditions décrites à l'appel d'offres 2017-005 et ses addendas au montant de 219,108.54\$ taxes incluses à Terrassement Limoges & Fils;

- D'approuver une appropriation du Fond de roulement au montant de 27,950\$ à être remboursé sur 10 ans ;

-D'appliquer la dépense au g/l 03-310-00-022 Amélioration Loisirs et Parcs.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5.9. Appel d'offres Piste BMX - Adjudication

825-2017

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été effectué pour la conception et réalisation d'une piste de BMX récréative au terrain des Loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres sur invitation, une seule soumission de Gestion Dexsen et que cette soumission est conforme.

Proposé par : Guylaine Gagné

Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu :

- D'octroyer le contrat pour la conception et réalisation d'une piste de BMX récréative au terrain des Loisirs le tout aux conditions décrites à l'appel d'offres 2017-006 au montant de 48,864.38\$ à Gestion Dexsen Inc;
- D'appliquer la dépense au g/l 03-310-00-022 Amélioration Loisirs et Parcs.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6. Direction et Ressources humaines

7. Urbanisme & développement économique

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. C.C.U. - Nomination

826-2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit combler un poste vacant au sein du C.C.U.;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif en Urbanisme a rencontré cinq candidat(e)s et il recommande au conseil la nomination de Mme Marie Ève Moreau et M. Gaétan Cusson.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de nommer Mme Marie Ève Moreau et M. Gaétan Cusson au Comité consultatif en Urbanisme selon les critères du règlement de régie du C.C.U.

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 8374-25-2216 - Demande de dérogation mineure

827-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 30, Izabe a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'une habitation n'ayant pas la façade principale face à la voie de circulation, ce qui contrevient à l'article 6.2.6 du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE Le demandeur aimerait ne pas avoir de porte d'entrée principale et de façade sur le mur de l'habitation qui sera parallèle avec la voie de circulation (chemin Izabe) ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe dans un "domaine privé";

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe sur un chemin privé (cul de sac) peu passant;

CONSIDÉRANT QU'il y a une bande boisée entre le chemin et l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Boisvert

DACCORDER la demande de dérogation mineure 39 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.4. Matricule 6673-24-8638 - Demande de dérogation mineure

828-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 621, ch. du Lac-de-la-Dame, a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un abri de véhicule à 1.20 mètres (3.93 pieds) de la limite de propriété latérale gauche au lieu de 5 mètres (16.40 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.3.3-1) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire aimerait construire un abri de véhicule permanent car son âge ne lui permet plus d'assembler son abri temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain du demandeur est très étroit (50' de largeur) et qu'il n'y a pas d'autre endroit pour construire l'abri ;

CONSIDÉRANT QUE cet abri sera plus esthétique qu'un abri temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'abri ne causera aucun problème au voisin ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure 40 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.5. Matricule 7474-87-3728 - Demande de dérogation mineure

829-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 106, ch du Domaine-des-Pins a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'une véranda à 10 mètres (32.8 pieds) de la propriété arrière au lieu de 15 mètres (49.2 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.12.7 du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est petit (457.1 m², ou 5613.38 p²) et qu'il est impossible de faire autrement ;

CONSIDÉRANT QUE la galerie existante doit être rénovée ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle véranda n'empiétera pas dans la bande riveraine et que tous les autres règlements seront respectés ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

D'ACCORDER la demande de de dérogation mineure 42 CCU 2017 et de demander au propriétaire de procéder à l'aménagement de sa bande riveraine conformément aux règlements en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

7.6. Matricule 7669-62-1128 - Demande de dérogation mineure

830-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé 2600, ch. St-Joseph a déposé une demande de dérogation mineure concernant un bâtiment accessoire (remise) construit à 12.95 mètres (42.48 pieds) de la limite de propriété avant, au lieu de 15 mètres (49.2 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.14.5 du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a reçu un permis de construction d'un bâtiment accessoire pour une remise. La propriété se situe en "coin de rues" et la remise devait se trouver à 15 mètres minimum (49.21 pieds) des 2 chemins auquel le terrain est rattaché;

CONSIDÉRANT QUE le chemin concerné est un chemin privé très peu passant ;

CONSIDÉRANT QU'une partie seulement du bâtiment est dérogoire ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Boisvert

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure 46 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.7. Matricule 7970-06-0474 - PIIA

831-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2131 chemin de la Pointe-Fine Ouest (zone Va-4), a déposé une demande de permis de construction d'une habitation;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement 400-1998 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder l'émission du permis.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Boisvert

D'AUTORISER l'émission du permis de construction 49 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.8. Matricule 7372-33-2794 – Avis d'infraction

832-2017

CONSIDÉRANT QUE l'installation sanitaire de la propriété portant le numéro de matricule 7372-33-2794 a atteint sa fin de vie utile et déborde sur la voie publique depuis plus de six mois ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a envoyé plusieurs avis aux propriétaires pour qu'ils se conforment aux règlements et lois en vigueur ;

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Gilles Sénécal

D'AUTORISER l'émission d'un avis d'infraction de 300\$ plus les frais pour l'infraction au règlement 322-1992, Articles 13.2. et le règlement 319-1992, article 4.2.

Adopté à l'unanimité.

8. Avis de motion

8.1. Règlement 604-2016

833-2017

Avis de motion est par les présentes données par François Dubeau qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, des amendements au règlement 400-1998. M. Dubeau demande également dispense de lecture dudit règlement.

8.2. Règlement 610-2017

834-2017

Avis de motion est par les présentes données par Gilles Sénécal qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, des amendements au règlement 320-1992. M. Sénécal demande également dispense de lecture dudit règlement.

8.3. Règlement 613-2017

835-2017

Avis de motion est par les présentes données par Richard Gilbert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, des amendements au règlement 320-1992. M. Gilbert demande également dispense de lecture dudit règlement.

9. Adoption des règlements

9.1. Projet de Règlement 604-2016

836-2017

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption du projet de règlement 604-2016.

Adopté à l'unanimité

9.2. Projet de Règlement 610-2017

837-2017

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Pierre Tardif

Adoption du projet de règlement 610-2017.

Adopté à l'unanimité

9.3. Projet de Règlement 613-2017

838-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : François Dubeau

Adoption du projet de règlement 613-2017.

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs

10.1. Rendez Vous Country – Autorisation fermeture de rue

839-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'autoriser la fermeture de la rue Brassard mercredi le 30 août de 16h00 à minuit et jeudi le 31 août 2017 de 14h00 à minuit, de la rue Saint-Jacques à Saint-Maurice (les dites rues demeurant ouvertes à la circulation) pour la tenue de «La danse en ligne dans la rue».

Adopté à l'unanimité.

11. Hygiène du Milieu

11.1. Aqueducs - Détecteur permanganate (couleur)

840-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Boisvert

D'AUTORISER l'achat d'un détecteur de permanganate (couleur) au montant de 9,470\$ plus taxes à Magnor le tout tel que décrit à l'offre de services en annexe.

Adoptée à l'unanimité

12. Travaux publics

12.1. Sondage (secteur) – Abat poussière

841-2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints à consulter les citoyennes et citoyens concernés par l'application d'abat poussière;

CONSIDÉRANT QUE le projet occasionnait une taxe de secteur de 50% des coûts prévus ;

ATTENDU QUE le 84% ont voté contre le projet et que conseil municipal veut respecter les règles de la majorité exprimée par les citoyennes et citoyens.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'annuler le projet d'application d'abat poussière en 2017.

Adoptée à l'unanimité

12.2. MTQ – Pont #P-04357

842-2017

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a réduit le tonnage permis sur le pont #P-04357 depuis plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation provoque énormément d'inconvénients aux usagers du réseau routier du secteur de Saint-Ignace et aux véhicules de la municipalité (déneigement, matières résiduelles, incendie et travaux publics);

ATTENDU QUE la Municipalité juge qu'il est opportun de remplacer le pont par des ponceaux et qu'elle évalue les coûts des travaux entre 35,000\$ et 50,000\$ plus taxes.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'autorisation de remplacer le pont # P-04357 par un système de ponceau et de demander au ministère de subventionner 100% des coûts reliés à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

13. Sécurité Publique

13.1. Sécurité Incendies - Nominations

843-2017

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu de nommer Mario Éthier en tant que Directeur service incendies et Michel de Laplante en tant que Directeur adjoint service incendies et Capitaine du service incendies.

Adoptée à l'unanimité

13.2. Entente Incendie – T.N.O. MRC de la Matawinie

844-2017

CONSIDERANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a soumis par la résolution 422-2016 des demandes pour modifier l'Entente relative à une desserte en appel initial contre les incendies de bâtiments, des véhicules motorisés, des roulettes, des véhicules récréatifs ou autres incendies et de la désincarcération des véhicules automobiles, camions et machineries lourdes, de feu de champs, d'incendie de forêt et des fuites de gaz propane ;

CONSIDERANT QUE suite à ces demandes des discussions ont eu lieu entre les responsables du Territoire non organisée de la MRC de Matawinie et les responsables de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de modifier l'Entente pour y modifier les articles et annexes suivants :

Article 2.3 – Intervention majeure:

- Ajouter le camping de la Baie du milieu et le bloc sanitaire pour l'été seulement
- Ajouter L'accueil de la réserve Rouge Matawin

Annexe D :

Ajouter le libellé suivant :

Les coûts liés à l'air respirable, à la subsistance (ex. : nourriture) et à l'essence seront facturés en fonctions des coûts réels. Des factures attestant des dépenses encourus devront être fournies.

Les coûts en matériel (ex. : camion-citerne, génératrice, etc.) seront facturé en fonction des termes de l'entente qui lie Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et Sainte-Émélie-de-l'Énergie. La municipalité de Saint-Michel-des-Saints aura l'obligation de remettre une copie de cette entente aux responsables du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie à chaque fois que les termes touchant la tarification du matériel changeront.

La facture totale (personnel, matériel et autres frais) sera majorée de 15 % pour couvrir les frais d'administration.

Adoptée à l'unanimité

13.3. Bornes sèches – Mandat demande de certificats d'autorisations

845-2017

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu :

- De mandater Aménagement Bio-Forestier Rivest pour soumettre la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- D'autoriser le paiement des frais de 654\$.

Adoptée à l'unanimité

14. Administration

14.1. Commission scolaire Samares - Emphytéose

846-2017

Proposé par : Guylaine Gagné

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints confirme au Ministère de l'Éducation que la proposition d'emphytéose projetée ne privera pas la Commission scolaire des Samares d'espace dont elle pourrait avoir besoin dans un avenir prévisible (en raison, entre autres, d'un projet d'agrandissement de l'école).

Adopté à l'unanimité.

14.2. Cession de terrains

847-2017

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Marie Lagrange offre la cession des propriétés portant les numéros de matricules 6869-23-0175, 6869-92-5129 et 6969-13-6166;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accueille favorablement l'offre de cession.

Proposé par : Guylaine Gagné

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'accepter la cession des propriétés portant les numéros de matricules 6869-23-0175, 6869-92-5129 et 6969-13-6166;
- De mandater Me Madly Laporte, notaire et M. Daniel Brodeur, arpenteur (Descriptions techniques) et confirmer que tous les frais liés à cette transaction sont aux frais de la Municipalité ;
- D'autoriser Réjean Guin, maire et Catherine Haulard, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

14.3. Motetan Mamo

848-2017

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu d'offrir aux participants du Motetan Mamo 2017 le terrain appartenant à la municipalité à l'entrée du village, de fournir 2 toilettes chimiques et de payer un goûter avec jus et eau aux participants.

Adopté à l'unanimité.

14.4. Dépôt du certificat du registre – Règlement d'emprunt 611-2017

849-2017

CONSIDÉRANT QUE le 15 mai 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 611-2017 décrétant des dépenses relatives aux égouts et un emprunt de 110,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le 16 juin 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Michel-des-Saints;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 123 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 611-2017 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

La Directrice générale, Secrétaire trésorière dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 16 juin 2017 concernant le Règlement d'emprunt numéro 611-2017 décrétant des dépenses relatives aux égouts et un emprunt de 110,000\$.

14.5. Dépôt du certificat du registre – Règlement d'emprunt 612-2017

850-2017

CONSIDÉRANT QUE le 15 mai 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 612-2017 décrétant des dépenses relatives aux aqueducs et un emprunt de 80,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le 16 juin 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Michel-des-Saints;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 136 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 612-2017 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

La Directrice générale, Secrétaire trésorière dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 16 juin 2017 concernant le Règlement d'emprunt numéro 612-2017 décrétant des dépenses relatives aux aqueducs et un emprunt de 80,000\$.

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

851-2017

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Boisvert

La séance est levée à 21h00.

Adopté, à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière

